ARRETE PORTANT NOMINATION STAGIAIRE

**DANS LE GRADE D’AGENT DE MAITRISE**

(Fonctionnaire à temps complet – détachement pour stage - Non dispensé de stage)

Le Maire de ................................................

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d’emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 88-548 du 6 mai 1988 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la création (ou la vacance) au tableau des effectifs d’un poste d’agent de maîtrise à temps complet à compter du ........................... ;

Vu la déclaration de vacance d’emploi adressée au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;

Vu la candidature de M ........................................................ inscrit(e) sur la liste d’aptitude d’accès au grade d’agent de maîtrise ;

Vu la situation de M..................................................... au grade de ...................................................................., titulaire, au ................. ème échelon, indice brut ................. depuis le ........................................ avec ancienneté restante de .............................................. ;

**ARRETE**

**ARTICLE** **1** - A compter du ……………………, M……………………………, né(e) le ………….., est nommé(e) dans le cadre d’emplois des agents de maîtrise territoriaux dans le grade d’agent de maîtrise stagiaire à temps complet.

**ARTICLE 2** - A compter de cette date, l’intéressé(e) sera classé(e) au …….ème échelon de son grade, I.B. …….., avec une ancienneté de ……………

**ARTICLE 3 -**  M..........................................................................., effectuera en cette qualité le stage d’un an prévu par le statut particulier du cadre d’emplois.

Ce stage pourra être prolongé d’une durée maximale de 1 an conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d’emplois.

**ARTICLE 4 -**  Pendant la durée de son stage l’intéressé(e) est placé(e) en position de détachement conformément aux dispositions de l’article 2 / 12ème alinéa du décret n° 86-68 précité.

**ARTICLE 5** - Au cours de la période de stage, M ....................................................... est astreint(e) à suivre une formation d’intégration dans les conditions prévues par le décret n° 2008-512 du 29/05/2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et pour une durée totale de 5 jours.

**ARTICLE 6 -**  Le présent arrêté sera :

- transmis au représentant de l’Etat,

- notifié à l’agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ..............................................,

PUBLIE LE :

 Le ....................................,

NOTIFIE A L’AGENT LE : Le Maire,

(*date et signature*)